

FICHE MÉTIER

ADJOINT(E) DES CADRES HOSPITALIERS



JE SUIS **ORGANISÉ, POLYVALENT ET DYNAMIQUE,**
JE SAIS **M'ADAPTER, JE N'AIME PAS LA ROUTINE**

Bac à Bac +5

Salaire débutant de 1836€

Statut fonctionnaire

Quelles sont ses missions ?

- Assure la gestion administrative ou financière des affaires qui lui sont confiées et prend, lorsqu'il y a lieu, les décisions qui en découlent,
- Peut également se voir confier l'animation d'une équipe ou la coordination d'une ou plusieurs unités administratives,
- Possède une bonne maîtrise des outils informatiques et une bonne connaissance du droit administratif et de la fonction publique.

Les missions de l'adjoint(e) des cadres hospitaliers peut varier selon l'établissement et le service dans lequel il(elle) exerce :

- Service des ressources humaines : gère les ressources humaines du personnel soignant (contrats des nouveaux salariés, congés, mutuelles, reprises d'ancienneté...),
- Service comptabilité : assure la comptabilité (gestion des factures, suivi des budgets...),
- Direction des affaires générales : établit la liaison entre les différents organes administratifs de l'établissement, prépare les conseils d'administration...

Quel type de fonctions ?

- Service des ressources humaines : chargé(e) de la formation continue, responsable du service formation, conseiller(ère) en ressources humaines, encadrant(e) gestion paie...
- Service comptabilité : gestionnaire comptable, gestionnaire achats, contrôleur(se) de gestion...
- Direction des affaires générales : encadrant(e) gestion affaires médicales, cadre administratif de pôle (CAP), assistant(e) de pôle...



Où l'exercer ?

- En hôpital ou en clinique,
- En établissement médico-social (EHPAD ou structure handicap),
- Dans les services départementaux d'aide sociale à l'enfance...

Quelles formations ?

- Minimum un BAC ou une formation BAC+3 à BAC+5 dans les domaines de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel ou fonctionnaire dans l'une des trois fonctions publiques de catégorie B et de niveau comparable,
- Concours d'adjoint des cadres hospitaliers de catégorie B (intermédiaire) sur demande d'un établissement en recherche d'ACH,
- Formation d'un an en tant que stagiaire au futur poste durant laquelle l'agent devra suivre une Formation d'Adaptation à l'Emploi des Adjoints des Cadres Hospitaliers (FAE ACH),
- Possibilité d'évolution de grade en fonction du niveau de diplôme et de l'ancienneté par avancement.

Où se former pour préparer le concours d'adjoint des cadres hospitaliers en Normandie ?

La formation pour préparer le concours d'adjoint des cadres hospitaliers se choisit en fonction du service d'affectation souhaité : gestion administrative, financière ou comptable, communication, animation, développement économique, social ou culturel.